

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Octobre 2007

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2007

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

**Présents** : Patricia AUBERTHIER, Alain BELLINA, Georges DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, André HABERLI, Marielle PAILLARD, Patricia PILLON, Mario ZAFFINO.

**Procuration de** : Christine CHUTEAUX pour Marielle PAILLARD.

**Absents excusés** : Claire-Lise GUILLON.

**Absente** : Martine CARMINATI.

**Invitée** : Sabine LAURENCIN.

**Secrétaire de séance** : Georges DALLEMAGNE.

**Date de convocation** : 26 septembre 2007.

André HABERLI présente Monsieur Julien TREVETTE, nouvel agent technique, au Conseil municipal et lui souhaite la bienvenue dans la commune.

Georges DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2007 :**

Georges DALLEMAGNE demande deux corrections à la page 5 :

- Délibération 33-2007 : remplacer le mot « reconduit » par « renvoie »
- Commission du personnel : remplacer les mots « arrêté de détachement » par « arrêté de mise en disponibilité pour convenances personnelles ».

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **Délibération n°033-2007**

#### **OBJET : Approbation de la convention à conclure entre la commune et l'Association Diocésaine de Belley-Ars.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'était engagée à remplacer la chaudière de l'église, l'Association d'animation paroissiale (AAP) devant rembourser dans un second temps les frais d'acquisition de la chaudière. En raison des statuts particuliers de cette association, la convention sera conclue avec l'Association Diocésaine de Belley-Ars qui remboursera la commune, et fera son affaire des relations avec l'AAP.

Ces engagements ont été formalisés dans une convention dont le projet est annexé à la présente délibération. La convention définit notamment les modalités de financement qui seront les suivantes : l'Association Diocésaine de Belley-Ars versera à la commune la somme de 10 000 € dès la réception des travaux, et le solde, soit 6 310 €, un an plus tard. Ce montant correspond au prix d'achat hors taxe de la chaudière, et aux frais d'installation, tels qu'ils apparaîtront sur la facture envoyée par le fournisseur.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention à conclure entre la commune et l'Association Diocésaine de Belley-Ars,

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**Débat** : Pierre DUMAREST précise que les travaux à la chaufferie ont bien avancé. André HABERLI lit le projet de convention.

### **Délibération n°034-2007**

#### **OBJET : Demande de subvention au Conseil Général de l'Ain pour la restauration d'archives communales.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune avait prévu de faire procéder à la restauration de certains documents d'archives.

Il propose que la Commune demande au Conseil Général de l'Ain le subventionnement de ces travaux de restauration d'archives.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** la subvention du Conseil Général de l'Ain pour les travaux de restauration de ces documents patrimoniaux.

**Débat** : Georges DALLEMAGNE explique que la commune a fait réaliser des travaux de réfection des reliures de certains registres d'état civil, à des tarifs moindres que ceux prévus au budget. Des devis ont été demandés pour la restauration d'autres documents d'archive : la lettre du curé de Challex au Pape Léon XII (19<sup>ème</sup> siècle), la réponse du Pape, le cadastre de 1811. La

conservation des archives est du ressort du Conseil Général qui subventionne donc ce type de travaux. Les différents devis que nous avons reçus vont être transmis au service des Archives départementales qui les examinera. Nous devons leur envoyer en même temps la délibération du Conseil municipal portant demande de subvention. Patricia AUBERTHIER demande si nous savons à combien pourrait se monter la subvention. Georges DALLEMAGNE répond que les modalités de calcul sont très complexes et qu'il n'est pas possible de répondre à cette question pour l'instant. Il précise cependant que cette délibération n'a pas pour objet d'accepter l'un ou l'autre des devis. Cette décision là se prendra plus tard

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **Commission Finances (Bernadette GENDRA)**

Lecture des titres et mandats émis au cours du mois de septembre 2007.

### **Commission Personnel (A. HABERLI)**

André HABERLI rappelle qu'un nouvel employé a été recruté en remplacement de Didier MARTIN. Cet employé est qualifié en matière d'entretien d'espaces verts. Il n'a pas le permis poids lourds. La commune lui fera suivre une formation accélérée au cours du printemps 2008. Patricia PILLON demande si la commune a finalement eu recours aux services d'Adecco. André HABERLI répond que la Commission n'a reçu que l'une des deux personnes proposées par Adecco. Bien que qualifiée, cette personne n'a pas été retenue car son domicile était trop éloigné de la commune, ce qui aurait posé des problèmes pour le déneigement. La personne retenue habite actuellement à Bellegarde. Elle essaiera de se rapprocher dans le Pays de Gex. Patricia PILLON demande si la commune maintient son engagement de payer le permis poids lourds au nouvel agent. André HABERLI répond affirmativement. Patricia AUBERTHIER demande quelle est l'étendue de ses compétences en matière d'espaces verts. Pierre DUMAREST répond qu'il a une formation spécifique, avec de bonnes connaissances en taille, et qu'il pourra probablement nous donner des conseils pour les plantations. André HABERLI souligne qu'il a été autonome très rapidement.

### **Commission Bâtiment – Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)**

*Dégradations* : Pierre DUMAREST explique que trois bancs ont été cassés : le banc en pierre qui était derrière la Maison des Sociétés, les bancs en bois, l'un situé route de Dardagny, l'autre près des jeux de boule. Le premier a dû être évacué, les autres pourront peut-être être réparés.

*Nettoyage des fossés* : commencera le 15 octobre et durera 2 semaines.

*Travaux de la chaufferie de l'Eglise* : les travaux d'électricité sont achevés à 80 %, ceux de génie civil à 50 %.

*Astreintes déneigement* : l'entreprise Nabaffa nous a envoyé un devis avec le coût des astreintes pour le prêt d'une personne qui pourrait effectuer le déneigement de la commune, avec Bruno MATHON. Nous allons examiner cette proposition. Il faudra ensuite passer une convention de prestation de services.

*Travaux de mise en esthétique de la rue du Château et de la rue des Fontanettes* : les travaux sur la rue du Château devraient reprendre prochainement, ils seront achevés par l'entreprise Salendre. Pour ceux qui n'avaient pas encore débuté au moment de l'annulation des marchés par le Tribunal administratif, le contrat a été conclu avec l'entreprise Favre. D'autre part, le maître d'œuvre, Profil Etudes, va nous préparer le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'éclairage public.

*Sécurité routière* : André HABERLI explique que Monsieur Duraffourg de la DDE est venu nous présenter les premiers résultats de son étude. Nous devrions recevoir le rapport définitif dans quelques jours. Il semble d'ores et déjà que le coût des travaux pourrait être bien supérieur à ce qu'avait laissé supposer la première étude. La commune devra fixer des priorités.

### **Commission Urbanisme (G. DALLEMAGNE)**

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 08/10/2007. Elle sera élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Nous présenterons la réforme du code de l'urbanisme entrée en vigueur au 01/10/07, et ses implications pour la commune. La DDE est toujours chargée de l'instruction des permis de construire. Nous devons renouveler la convention que nous avons signée avec elle, mais sommes dans l'attente d'informations de la CCPG, concernant sa place dans le processus d'instruction, notamment ses services Eau et Assainissement et Gestion des ordures ménagères. Il serait souhaitable de conclure une convention tripartite, même si pour l'instant la DDE n'y semble pas très favorable.

### **Commission Communication (G. DALLEMAGNE) :**

*Semaine de la sécurité routière* : la commission pense organiser une action en direction de l'école et des parents d'élèves. Elle souhaiterait demander le concours de la gendarmerie.

*Petit Chalaisien de septembre 2007* : la publication du journal a suscité plusieurs réactions :

- le Maire de Péron concernant la suppression de l'arrêt de Greny sur la ligne TER Bellegarde-Divonne. Georges DALLEMAGNE avait expliqué lors d'un conseil municipal que la commune de Péron avait préféré supprimer l'arrêt de Greny plutôt que celui « Sous Péron ». Le Maire de Péron a demandé un droit de réponse afin de préciser les motifs de son choix : l'arrêt Sous Péron a une fréquentation bien plus importante que celui de Greny. Georges DALLEMAGNE reconnaît que cela est exact, mais il regrette qu'à aucun moment la commune de Challex n'ait été

consultée, ni même informée de la décision, dont nous avons pris connaissance au cours d'une réunion à laquelle aucun représentant de la commune n'avait été invité.

- Madame Tonello a envoyé un courrier au sujet de son fils.
- Monsieur Kurzen a réagi au sujet du compte rendu de la commission urbanisme du mois de juin, concernant les travaux qu'il avait engagés sans déclaration préalable. Il a régularisé sa situation au cours de l'été. Georges DALLEMAGNE a répondu à ses remarques par courrier.
- L'association qui fabrique des pizzas à emporter aux Baraques suite aux remarques faites sur la nécessité de respecter la législation fiscale, pour les associations ayant des activités commerciales à titre habituel. Georges DALLEMAGNE rappelle que le Conseil municipal s'était interrogé sur cette question, par simple volonté de clarification et non de nuisance. Patricia AUBERTHIER explique que la Commission Vie associative rencontrera les responsables de cette association.

**Présentation de photos de voyage par une habitante de Mucelle :** Georges DALLEMAGNE pense que ce serait mieux si cela pouvait se faire dans le cadre des activités d'une association.

#### **Commission Vie Associative (Patricia AUBERTHIER)**

**Assemblée générale du Sou des Ecoles :** elle s'est tenue le 25 septembre 2007. L'association se porte bien. Elle remercie la commune pour son soutien, notamment la prise en charge de la piscine. Elle a précisé que le coût moyen d'un enfant pour l'Association s'élevait à environ 60 €. Patricia AUBERTHIER souligne que la contribution demandée aux familles semble faible en comparaison, d'autant qu'elle est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge. Malgré cela l'Association éprouve des difficultés à faire rentrer ces cotisations. La Commission Vie associative regrette la faible participation des parents à l'assemblée générale. Une nouvelle présidente a été élue : Madame Miserez.

**Brioche de l'Adapeï :** la vente aura lieu le 13/10/2007, par le Sou des Ecoles, avec peut-être l'aide du TCMC.

#### **Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU) :**

**Rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale le 05/09/07 :** elle a confirmé la suppression de la 5<sup>ème</sup> classe en raison de la baisse des effectifs.

**Pot de la rentrée :** il s'est déroulé le 18/09/07. Les associations Point Virgule et Souris Verte étaient représentées, ainsi que les délégués des parents d'élèves. On a regretté l'absence des représentants du Sou des Ecoles, auxquels l'invitation ne serait pas parvenue.

**Accueil périscolaire :** réunion avec les parents concernés le 30/08/07 concernant la cantine. Deux parents se sont portés volontaires pour aider à la surveillance. Actuellement la cantine accueille en moyenne 20 enfants par jour. L'ambiance semble bonne.

Evelyne THIAULT va aller à Bourg-en-Bresse le 15/10 pour suivre une formation sur le comportement de l'enfant en groupe (organisée par Familles Rurales).

#### **Commission Fleurissement – Cimetière (P. PILLON) :**

**Cimetière – Eglise :** suite aux travaux dans la chaufferie de l'église quelques dégâts ont été constatés sur le parvis. Pierre DUMAREST précise que dès que ces travaux seront terminés le parvis sera nettoyé par les employés communaux.

**Fleurissement d'automne :** une réunion de la Commission est prévue le 11/10. Les trois employés communaux qui s'en occupent seront invités.

**Décorations de Noël :** huit guirlandes ont été achetées (avec leurs accessoires). Les nouvelles décorations seront installées essentiellement sur la rue des Ecoles, la rue Saint Maurice, vers la mairie. Alain BELLINA regrette que tout soit regroupé dans le centre du village. Patricia AUBERTHIER pense qu'il y a une logique à cela, et qu'il faut d'abord finir un quartier avant d'en commencer un autre. Patricia PILLON rappelle que la commission avait voulu installer une guirlande « Bonnes fêtes » à l'une des entrées du village et que le secteur de la mairie avait semblé le plus approprié. Alain BELLINA rappelle que le secteur des Baraques constitue également une entrée de village. André HABERLI propose que cette guirlande soit installée en bas du hameau des Baraques. Pierre DUMAREST pense que c'est possible, sous réserve de l'existence de points d'ancrage.

#### **Centre communal d'action sociale (A. DOUDOU en l'absence de C. CHUTEAUX) :**

**Voyage des aînés :** il a eu lieu le 20/09/07, sur les berges du Léman : visite du Château de Ripaille, croisière sur le lac, balade à Yvoire. 43 personnes ont participé. Ce voyage semble avoir été très apprécié. Un seul bémol : le voyageur n'avait pas prévu la halte pour le petit déjeuner, alors que cela devait être au programme.

#### **Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE) :**

**Diagnostic local de santé sur le territoire du Pays de Gex :** un abondant rapport a été remis aux délégués communautaires. Les principaux points sont les suivants :

- Cancer du sein : seulement 32 % des femmes participent aux campagnes de dépistage, ce qui est très peu ;
- Trois catégories de population rencontrent des difficultés particulières: les familles monoparentales (problèmes de logements, de coût de la vie), les personnes en rupture professionnelle, les nouveaux arrivants. Des actions spécifiques pourraient être mises en place à leur intention : amélioration de l'information, renforcement de la prévention, réflexion sur l'accessibilité géographique, soutien financier,...

- Les addictions aux drogues et à l'alcool sont des problèmes récurrents.
- Propositions de pistes de travail : accessibilité géographique (de nombreux services sont présents dans le Pays de Gex mais ils sont très dispersés, les problèmes d'accès sont donc démultipliés ; problème de l'avenir de l'hôpital de Saint Julien en Genevois ; problème de l'accès aux soins à Genève), à cet égard Georges DALLEMAGNE souligne que la nécessité d'améliorer les transports est une nouvelle fois soulignée par ce rapport ; question de la fidélisation des professionnels de santé dans le Pays de Gex, notamment les infirmières.

**Station d'épuration de Challex** : le marché a été attribué par la CCPG à la Société SCIRPE. Le coût du projet de base est de 1.4 million d'euros, avec une tranche optionnelle se montant à 500 000 €. Les prix feront probablement l'objet de révisions. Les travaux devraient débuter au printemps 2008 compte-tenu de la nature des sols et des contraintes météorologiques. Le projet a été réduit par rapport à ce qui avait été initialement prévu, mais il permet de répondre à nos deux problèmes d'eaux usées et d'eaux pluviales. Une partie un peu moins importante de ces dernières pourra être traitée. Bernadette GENDRA demande à combien se montera la participation financière de la commune. André HABERLI et Georges DALLEMAGNE répondent que cela n'est pas encore précisément défini mais que cela restera à l'intérieur de l'enveloppe prévue.

**Vitrines du Pays de Gex** : La commune avait proposé un thème sur le Rhône, mais il n'a pas été retenu. Les thèmes proposés sont les suivants : Frontière attaquée – Frontière défendue (concerne le sud gessien) ; Frontière inversée – Frontière oubliée (concerne le nord gessien) ; Frontières culturelles, littéraires, artistiques et religieuses (concerne l'ensemble du Pays de Gex).

**SCOT** : Nous entrons maintenant dans la phase de mise en œuvre du SCOT. Des fiches actions seront établies.

**Crèche** : la décision quant au lieu d'implantation de la crèche sera prise d'ici fin 2007.

**SIVOS** : André HABERLI explique que le chantier du gymnase devrait débuter dans les prochaines semaines. Il a été demandé au maître d'ouvrage délégué d'accélérer la passation des marchés pour que les travaux soient achevés en même temps que ceux du collège.

### **Questions diverses :**

**Transports** : André HABERLI explique que l'étude des Transports publics genevois est déjà bien avancée. Il serait cependant nécessaire que nous confirmions les besoins que nous avons exprimés par une étude de fréquentation de la gare de la Plaine, réalisée par un organisme indépendant. Il demande au Conseil municipal l'autorisation de faire établir un devis. Patricia AUBERTHIER constate que ce qui est proposé ne permet pas de répondre aux besoins de ceux qui n'ont pas de véhicules et souhaitent rejoindre Val Thoiry (Un bus pour permettre de rejoindre la gare de la Plaine pour les personnes travaillant à Genève n'est pas vraiment une priorité pour elles, par rapport aux Challaisiens ne disposant pas du tout de moyen de transport). Georges DALLEMAGNE souligne que la question des transports présente deux volets : le transport régulier des personnes travaillant ou scolarisées en Suisse et celui plus occasionnel des personnes dépourvues de moyen de locomotion. Sachant que l'élaboration du Plan de déplacements urbains dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT ne devrait pas commencer avant 2008, l'étude faite, à notre demande, par les TPG pour le prolongement d'une ligne arrivant à la Gare de la Plaine, a le mérite d'apporter un commencement de réponse à nos problèmes, même si cette réponse est partielle. Il pense que nous devrions accepter ce qu'ils nous proposent. Il faudra de toute façon convaincre la CCPG et le Conseil Général de l'Ain de prendre sur la compensation franco-genevoise pour combler le déficit de la ligne. André HABERLI explique le cheminement qui pourrait être retenu, et la possibilité d'utiliser le parking de la Halle comme parking relais. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte que l'on demande un devis pour la réalisation d'une étude de fréquentation de la Gare de la Plaine.

**Sous-préfecture de Gex** : Monsieur GIULIANI quitte ses fonctions de Sous-préfet de l'arrondissement de Gex.

**Centre de rééducation et de soins de suite d'Hauteville** : le maire d'Hauteville remercie notre conseil municipal pour le soutien qu'il lui a apporté en faveur du maintien du Centre de rééducation géré par la Croix Rouge.

**Bistrot communal** : il a été ouvert du 21 au 28 septembre 2007. La recette s'est montée à 589 €. Tout s'est bien passé.

**Location de la Halle** : Marielle PAILLARD signale que plusieurs voisins de la Halle se sont plaints du bruit excessif causé par certains utilisateurs de la Halle durant l'été. Elle demande ce qu'il est possible de faire. Georges DALLEMAGNE répond que ces personnes peuvent déposer plainte pour tapage nocturne. Il a lui aussi pu constater que certaines soirées se sont prolongées au-delà de ce qui est acceptable. Marielle PAILLARD souligne que la commune pourrait voir sa responsabilité engagée, d'autant que le problème s'est répété plusieurs fois. André HABERLI pense que l'une des solutions possible est de cesser de louer la Halle aux particuliers, pour limiter le nombre de soirées bruyantes. Georges DALLEMAGNE pense que le règlement de la Halle devrait prévoir des sanctions : il faudrait refuser de louer les salles communales à ceux qui ont commis des abus. Patricia AUBERTHIER pense qu'il faudrait cesser de louer la halle aux particuliers pour des soirées. Bernadette GENDRA pense qu'il n'y a pas que les particuliers et que même les associations doivent respecter le voisinage. Il ne faut pas pénaliser la location aux particuliers pour quelques personnes qui ne respectent pas les règles. Marielle PAILLARD souligne que les voisins ne demandent pas que l'on cesse de louer la Halle, seulement que l'on fasse appliquer le règlement, c'est une question de respect du voisinage. André HABERLI explique que le prochain Conseil municipal devra se prononcer sur la location de la Halle aux particuliers. Il voudrait également que l'on fasse un rappel des règles aux associations.

---

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 novembre 2007 à 19h.  
La séance est levée à 21h15.**